Cet exemple d'ERNMT gratuit à BERNIERES D AILLY est édité par ERNMT OFFICIEL.COM

ETAT DES RISQUES NATURELS MINIERS ET TECHNOLOGIQUES

105 RUE DE FALAISE 14170 BERNIERES D AILLY

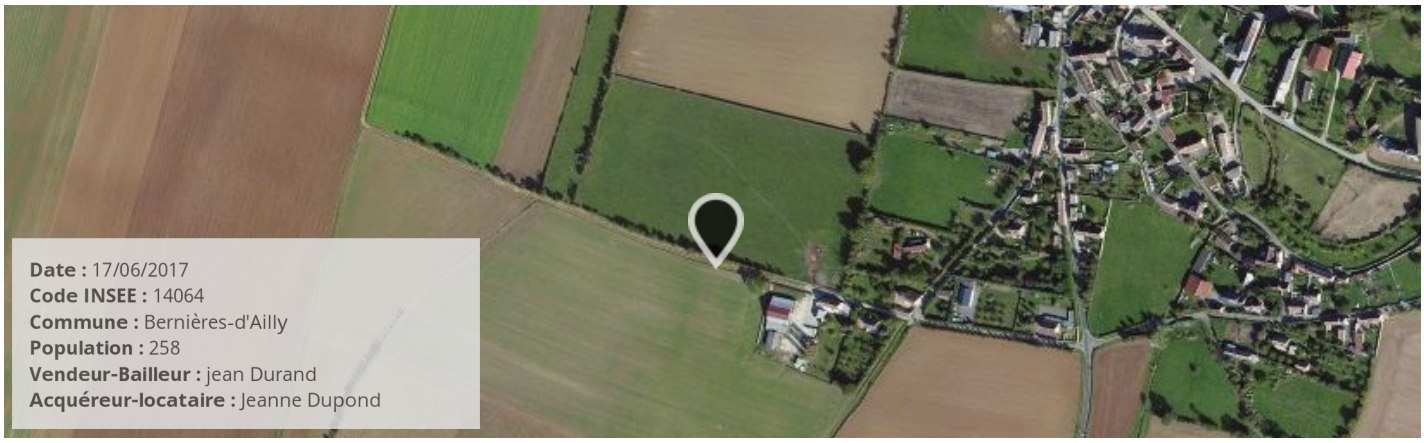

SYNTHÈSE DE L'EXPOSITION DE LA COMMUNE AUX RISQUES

Radon : NIVEAU 1	0 BASIAS, 0 BASOL, 0 ICPE	SEISME : NIVEAU 2

RISQUES NATURELS (1)	RISQUES MINIERS (1)	RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)
Séisme Tempête et grains (vent)	Aucun	Aucun

(1) Ces risques concernent la COMMUNE, reportez-vous aux conclusion pour connaitre les risques concernant le bien.
(2) BASOL = BAse de données de pollution des SOLs, (3) BASIAS = BAse de données des Sites Industriels et Activités de Services
(4) ICPE = Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Risques	Etat	Libellé	Date

CONCLUSIONS

Le bien n'est concerné par aucun plan de prevention de risque

https://www.ERNMT-OFFICIEL.com

Atlas de Zone Inondable

Aléa	Nom de l'AZI	Date
Inondation	AZI	01/01/1970
Inondation	Dives	23/03/2004

Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début	Fin	Arrêté	JO du
Tempête	15/10/1987	16/10/1987	22/10/1987	24/10/1987
Inondations et coulées de boue	17/01/1995	31/01/1995	06/02/1995	08/02/1995
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations consécutives à la RNP	20/01/2001	02/03/2001	06/07/2001	18/07/2001

https://www.ERNMT-OFFICIEL.com

Referentiel cadastral parcelle

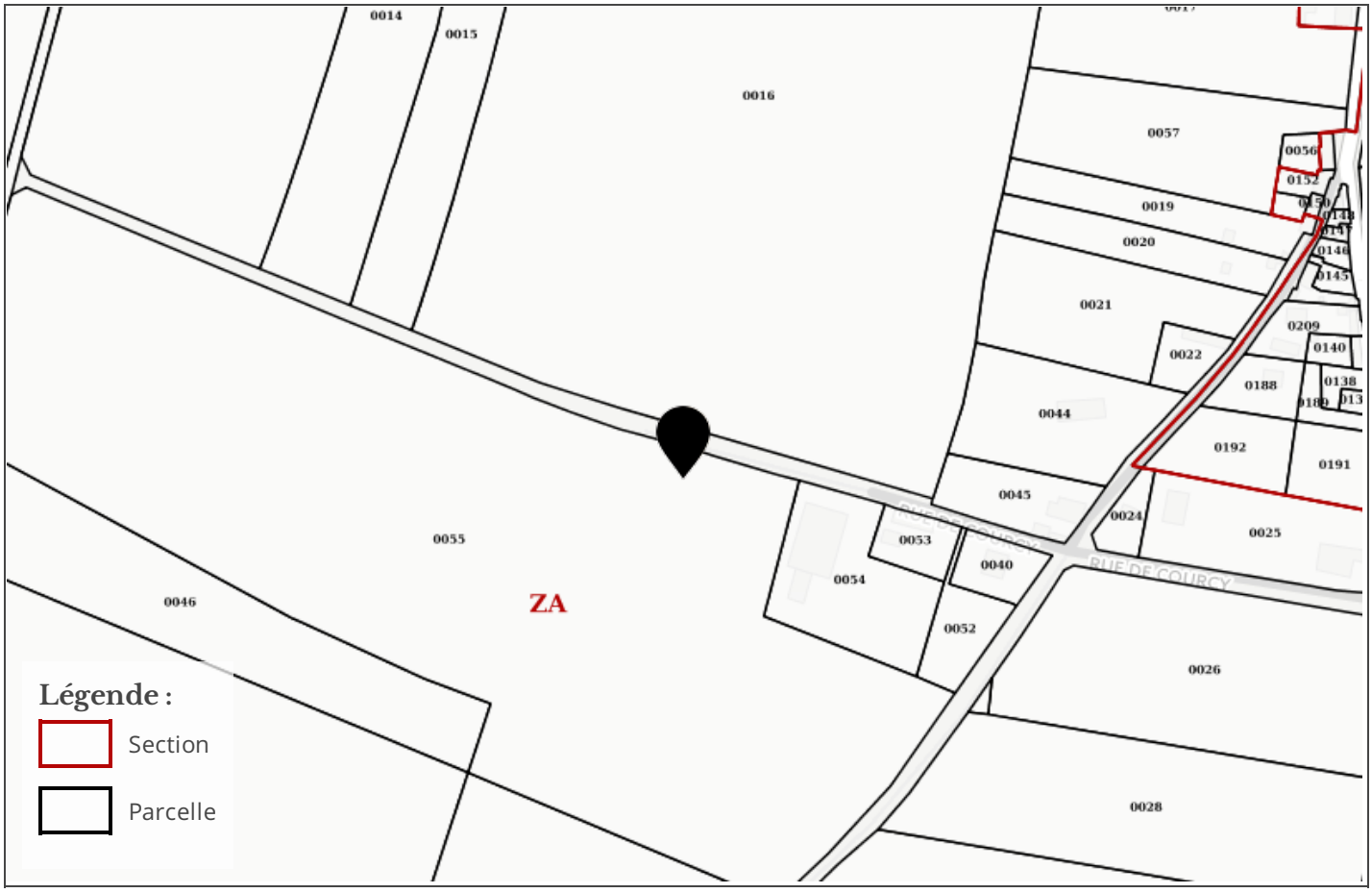

Information RADON

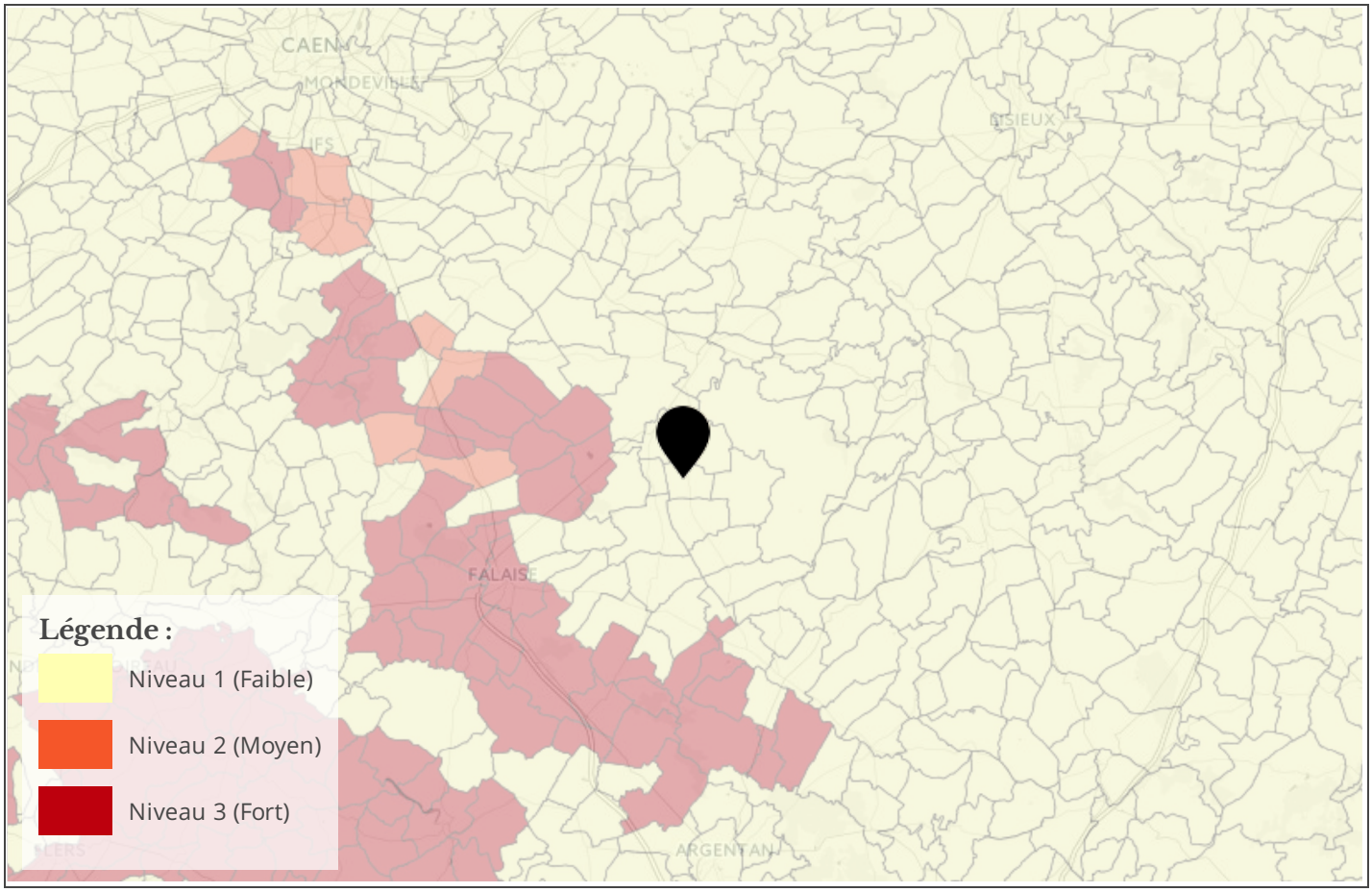

https://www.ERNMT-OFFICIEL.com

Cartographie des zones sismiques

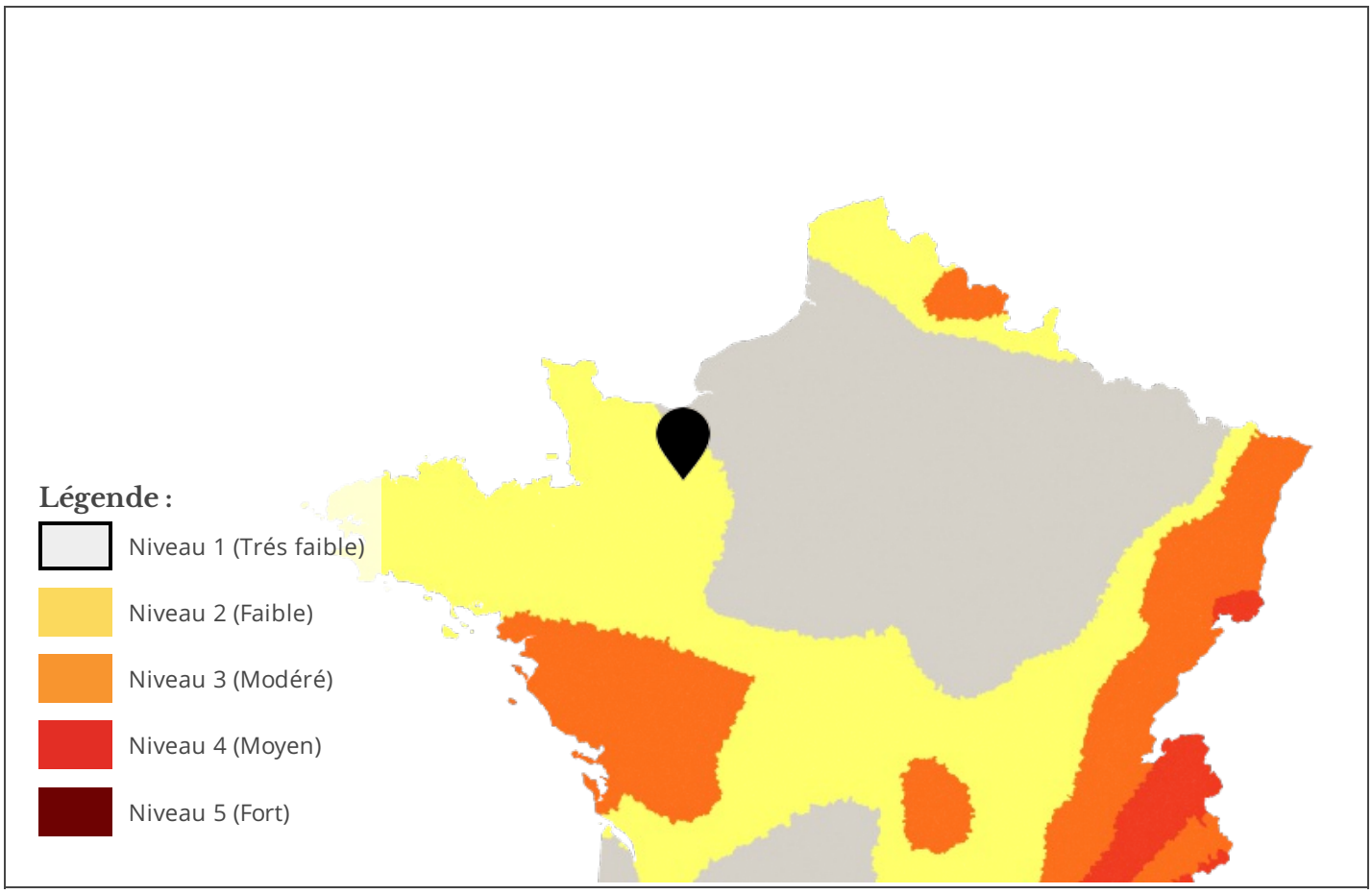

Cartographie de pollution des sols

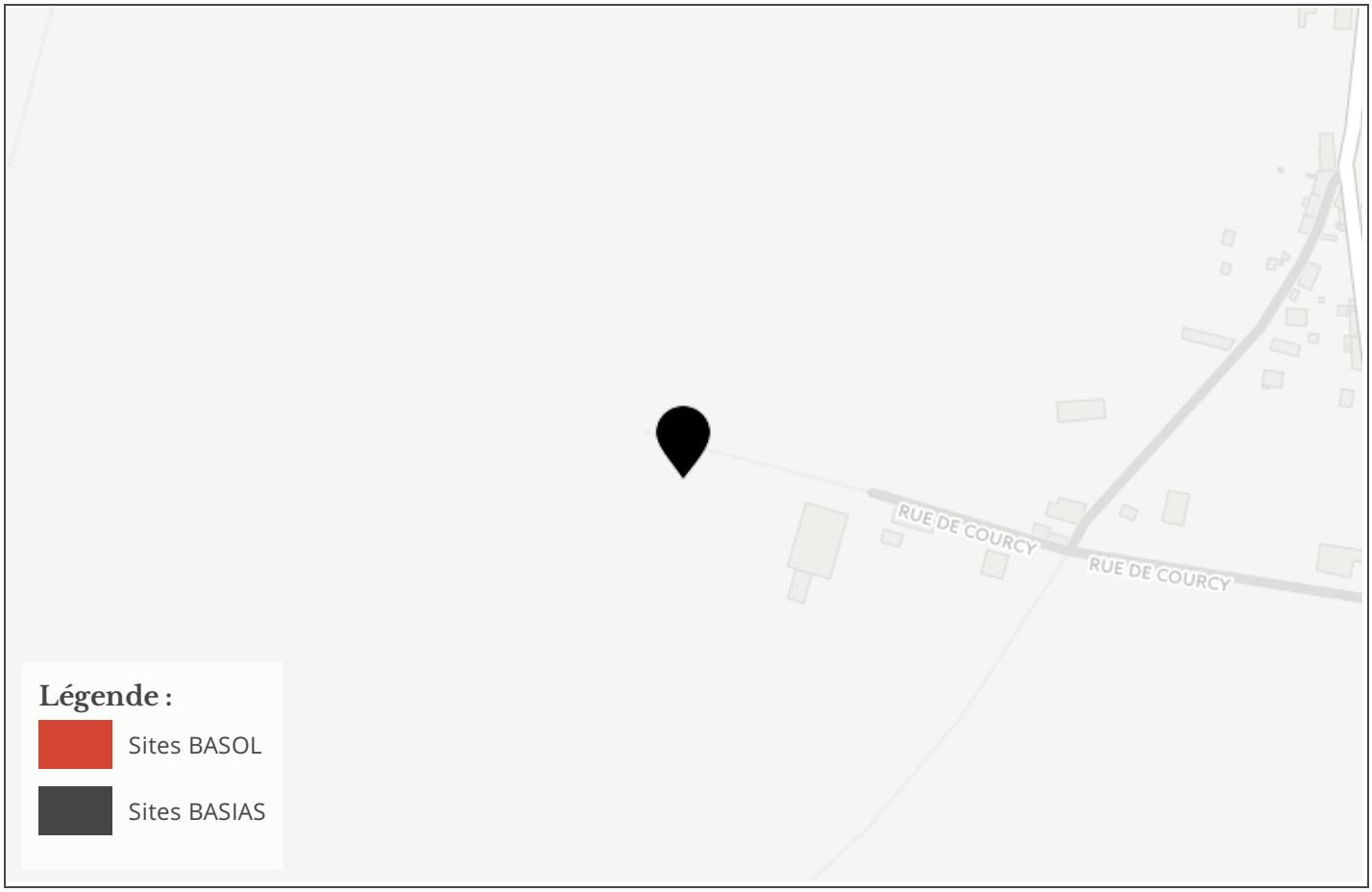

https://www.ERNMT-OFFICIEL.com

Cartographie des installation classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

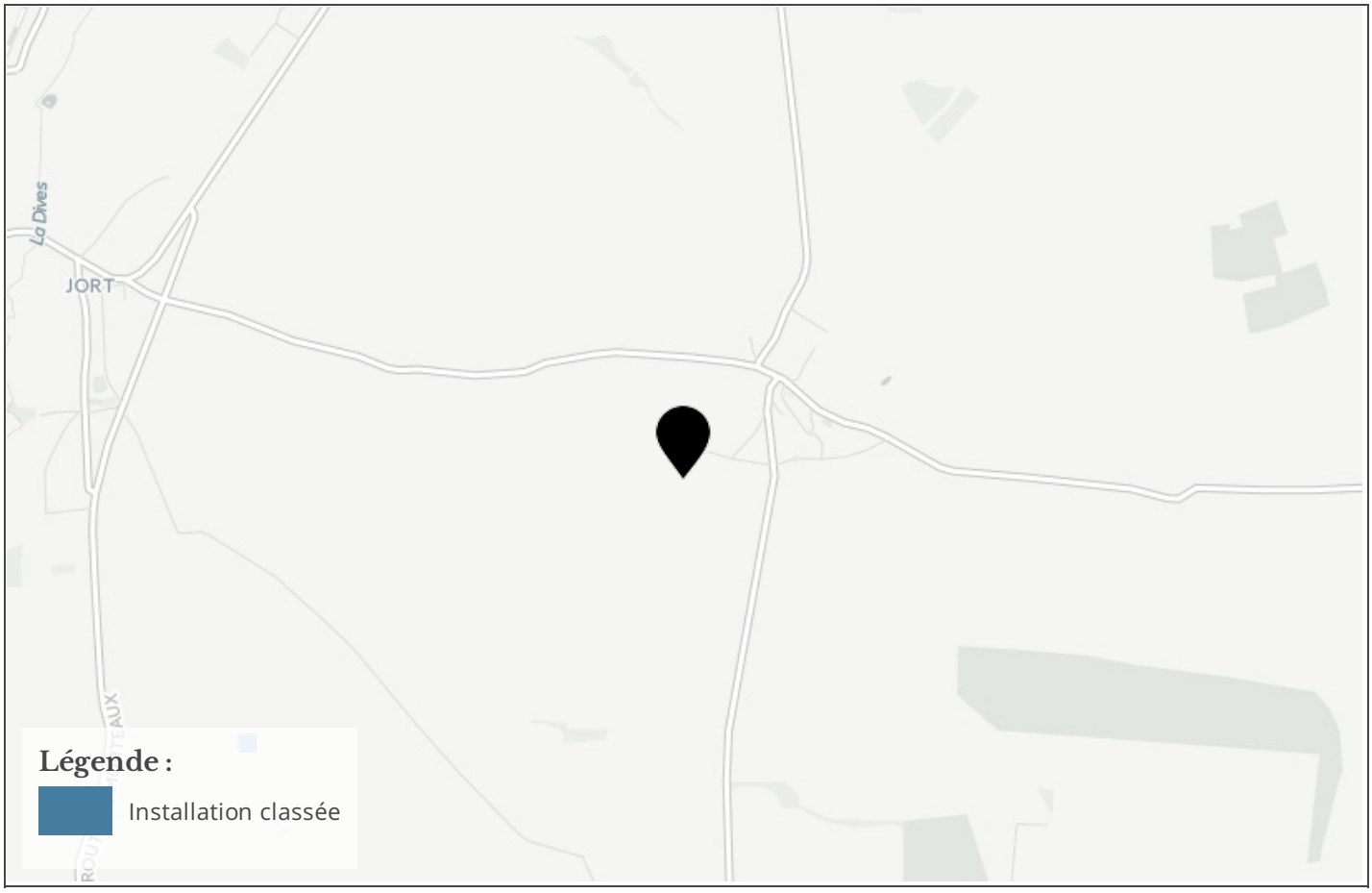

https://www.ERNMT-OFFICIEL.com

Etat des risques naturels, miniers et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du Code de l'environnement

1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N°	07/04/2011	du		Mis à jour le	

informations relatives au bien immobilier (bâti ou non bâti)

2. Adresse	code postal ou Insee	**commune**
105 Rue de Falaise	14170	BERNIERES D AILLY

3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [PPR n]

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels	**prescrit**	**Oui**		**Non**	X
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels	**appliqué par anticipation**	**Oui**		**Non**	X
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels	**approuvé**	**Oui**		**Non**	X

> si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à :

inondation		**crue torrentielle**		**mouvements de terrain**		**avalanches**	
sécheresse		**cyclone**		**remontée de nappe**		**feux de forêt**	
séisme		**volcan**		**autres**			

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR naturels	**Oui**		**Non**	X
si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés	**Oui**		**Non**	

4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPR m]

en application de l'article L 174-5 du nouveau code minier.

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers	**prescrit**	**Oui**		**Non**	X
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers	**appliqué par anticipation**	**Oui**		**Non**	X
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers	**approuvé**	**Oui**		**Non**	X

> si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :

mouvements de terrain		**autres**	

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers	**Oui**		**Non**	X
si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers ont été réalisés	**Oui**		**Non**	

5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques prescrit et non encore approuvé	**Oui**		**Non**	X

si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique		**effet thermique**		**effet de surpression**	

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé	**Oui**		**Non**	X

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR technologiques	**Oui**		**Non**	X
si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR technologiques ont été réalisés	**Oui**		**Non**	

6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement

> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité	**zone 5**		**zone 4**		**zone 3**		**zone 2**	X	**zone 1**	
	forte		moyenne		modérée		faible		trés faible	

7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique

en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement

> L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente	**Oui**		**Non**	

vendeur/bailleur – acquéreur/locataire

8. Vendeur - Bailleur	jean	Durand
9. Acquéreur - Locataire	Jeanne	Dupond
10. Lieu / Date	BERNIERES D AILLY	17/06/2017

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.
Article 125-5 (V) du Code de l'environnement: En cas de non respect des obligations d'information du vendeur ou du bailleur, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix de vente ou de la location.

https://www.ERNMT-OFFICIEL.com

Liste des sites BASIAS (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		

Liste des sites BASOL (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		

Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		

Télécharger l'arrêté préfectoral

http://www.calvados.gouv.fr/information-acquereurs-locataires-r787.html?page=rubrique&id_rubrique=787&id_article=2022&masquable=OK

Ministère du Développement Durable

Préfecture : Calvados

en application du IV de l'article

Déclarationde sinistres indemnisés

L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

Commune

BERNIERES D AILLY

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Cochez les cases **OUI** ou **NON** si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Tempête	Arrêté en date du 22/10/1987	O Oui	O Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 06/02/1995	O Oui	O Non
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	Arrêté en date du 29/12/1999	O Oui	O Non
Inondations consécutives à la RNP	Arrêté en date du 06/07/2001	O Oui	O Non

Etabli le :

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Visa de l'acquéreur ou du locataire

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : **www.prim.net**

https://www.ERNMT-OFFICIEL.com